Imprimé n° 305*/124.

MINISTERE DE LA DEFENSE

Instruction n° 1476/DN/19/INT du 19 avril 1971.

Région, groupe ou territoire :

Format : 21 × 29,7.

Place de

Corps ou service :

SUCCESSIONS MILITAIRES.

ETAT DE REMISE.

Remise à la caisse du Trésor du bureau de n° au compte n° 492-501 « Recettes à imputer p/c caisse des dépôts et consignations, produits des successions de fonctionnaires, officiers et militaires décédés outre-mer et à l'étranger ».

Certifié par Nous , le présent état se montant à la somme de dont le détail est consigné dans le tableau d'autre part et qui doit être versé à la caisse du Trésor, au compte des successions.

Succession de (1) :

A , le 19 .

Le

Pris en charge la somme ci-dessus indiquée suivant déclaration de recette n° .

A , le 19 .

Le comptable du Trésor,

(1) Grade, nom et prénoms du décédé.